



Collège Sport Nature

Av. des coquelicots
26420 La Chapelle en Vercors
Tél. : 04 75 48 20 35
Fax : 04 75 48 15 91

ce.0260004n@ac-grenoble.fr

n°R.N.E. : 026 0004 N

Dossier école primaire

Dossier de candidature pour une entrée en

6ème : ☐ APPN (activités physiques de pleine nature)
☐ Section sportive scolaire EQUITATION

DOSSIER SCOLAIRE

(à faire compléter par le professeur d'école dans l'établissement de l'année en cours)

CE DOCUMENT EST A REMPLIR ET A RENVoyer DIRECTEMENT PAR L'ETABLISSEMENT DE L'ANNEE EN COURS, **ACCOMPAGNE DE LA COPIE DU LIVRET DE COMPETENCE OU D'EVALUATION (LSU) ET DES EVALUATIONS NATIONALES DE CM2** AU

COLLEGE SPORT NATURE
75 IMPASSE DU COLLEGE
26 420 LA CHAPELLE EN VERCORS
ce.0260004n@ac-grenoble.fr

Pour le : **vendredi 17 avril 2026 dernier délai**

NOM et PRENOM DE L'ELEVE:

DATE DE NAISSANCE :

F ☐ G ☐

ECOLE PRIMAIRE (Cachet de l'établissement) :

NOM DU PROFESSEUR DE CM2 :

CLASSES DOUBLEES A L'ECOLE ELEMENTAIRE :

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENDU HORS DELAI NE SERA PAS TRAITE.

Rappel : en parallèle, il est nécessaire de faire une demande de dérogation (cf. p5)

NIVEAU DE L'ELEVE

Compétences		Non évalué	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
F R A N C A I S					
LECTURE	Déchiffre un texte à haute voix				
	Sait retrouver et reformuler les idées essentielles d'un texte				
	Déduit sa réponse d'informations sous-entendues dans le texte				
PRODUCTIONS D'ECRITS	Sait écrire lisiblement				
	Met la ponctuation correctement dans un texte				
	Sait rédiger différents types d'écrits				
	Sait rédiger de façon logique				
	Maîtrise de l'orthographe				
	Maîtrise de la grammaire				
LANGUE ORALE	Sait à qui et pourquoi il (elle) parle				
	Sait réciter une poésie				
	Sait exprimer logiquement un raisonnement				
M A T H E M A T I Q U E S					
NUMERATION	Nombres entier et décimaux				
	Sait lire les nombres				
	Sait les écrire sous diverses formes				
	Sait les ordonner				
OPERATIONS	Technique addition soustraction multiplication				
	Division des nombres entiers et décimaux				
	Sait les tables d'addition, de multiplication				
PROBLEMES	Sait résoudre un problème				
	Sait évaluer l'ordre de grandeur				
	Reconnaît et traite une situation de proportionnalité				
GEOMETRIE	Sait utiliser les instruments : décimètre, équerre, compas				
	Sait construire une figure				
	Utilise la symétrie				

Résultats aux évaluations nationales de CM2

	Français	Mathématiques
A besoins		
Fragile		
Satisfaisant		

AUTRES CHAMPS DISCIPLINAIRES

Intérêts pour la discipline

	Faible	Moyen	Soutenu
Sciences			
Technologie et informatique			
Histoire et Géographie			
Education civique			
Disciplines artistiques			
Langue vivante			

COMPETENCES SPORTIVES DE L'ELEVE

	Non satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Aime l'effort physique			
A des capacités physiques d'endurance			
Fait preuve d'esprit d'équipe			
Respecte les règles de sécurité			
Sait assumer des responsabilités			

APPRECIATION ARGUMENTEE SUR LA MOTIVATION DE L'ELEVE POUR LA PRATIQUE DES APPN (Activités physiques de pleine nature) :

PROFIL DE L'ELEVE

VIE EN CLASSE ET DANS L'ETABLISSEMENT

	Non satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
S'intègre facilement dans un groupe			
A de bonnes relations avec les adultes			
A de bonnes relations avec les autres élèves			
Respecte le matériel et les locaux			
Respecte son tour de parole			
Sait exprimer ses émotions, son ressenti en cas de situation difficile			
S'adapte face à une situation nouvelle			
S'implique dans la vie de la classe et de l'établissement			
<i>A déjà participé à un voyage. L'éloignement avec la famille n'a pas posé de soucis.</i>			

APPRECIATION ARGUMENTEE sur l'intégration de l'élève à l'internat (autonomie / organisation / rapports aux autres / vie en collectivité...) :

ATTITUDE FACE AU TRAVAIL

<u>ATTENTION</u>	- Bonne - Peu durable - Fugitive	<u>RYTHME DE TRAVAIL</u>	- Rapide - Normal - Lent
<u>COMPREHENSION</u>	- Rapide et sure - Lente et sure - Difficile et peu sure	<u>CONFIANCE EN SOI</u>	- Justifiée - Excessive - Manque de confiance
<u>MEMOIRE</u>	- Bonne - Moyenne - Difficile	<u>AUTONOMIE en classe</u>	- Totale - Moyenne - Limitée
<u>TRAVAIL A LA MAISON</u>	- Rarement fait - Fait mais incomplet - Approfondi		

APPRECIATION ARGUMENTEE sur l’attitude en classe, la motivation scolaire, le travail personnel, en classe comme à la maison

Date et Signature du professeur d’école

Dossier de candidature

Le dossier de résultats scolaires, dûment complété, doit être **reçu directement** au collège Sport Nature pour le :
17 avril 2026, dernier délai.

Une **copie** du livret de compétences ou d'évaluation (LSU) et des évaluations nationales doivent être fournies avec le dossier de candidature.

*En cas d'affectation de l'élève au collège Sport Nature, merci de transmettre **directement** son dossier scolaire au collège, en fin d'année.*

« EXTRAITS » de la circulaire départementale – AFFELNET 6^{ème} La procédure de demande de dérogation

Pour tout complément d'information, les familles des élèves peuvent par ailleurs consulter le site internet de la DSDEN26

Rubriques : *Scolarisation - Votre enfant entre au collège - Entrée en 6^{ème} : AFFELNET 6^{ème} - procédures d'affectation des élèves et de dérogation à la carte scolaire*

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/votre-enfant-entre-a-l-ecole-au-college-au-lycee-en-drome-26-122037>

☞ Pour les élèves Drômois

- Les familles peuvent demander un autre collège que celui de secteur et formuler un vœu de dérogation à la carte scolaire (1 seul vœu possible). Les parents cochent dans ce cas, sur **le volet 2 de la fiche de liaison de l'affectation en 6^{ème} dans un collège public**, la réponse suivante :

C - Souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège public de secteur ?

☐ OUI ☒ NON

F – Demande de dérogation pour un autre collège public du département ?

☒ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier

A réception du volet 2 et des pièces justificatives, **le directeur d'école** procède à la saisie et transmet par voie postale le dossier complet (volets 1 et 2 en original, accompagnés des pièces justifiant le motif de la dérogation) à la DSDEN 26 (division de la scolarité – bureau scolarité 1), cité Brunet place Louis le Cardonnel, 26000 Valence, au plus tard **le 07 mai 2026 dernier délai**. Une copie est conservée dans l'école.

☞ Pour les élèves domiciliés et sectorisés dans un autre département qui demandent une dérogation pour entrer dans un collège public de la Drôme : Les familles téléchargent directement les imprimés « volets 1 », « volet 1 bis » et « volet 2 », les renseignent et les retournent par voie postale, accompagné des éventuelles pièces justificatives, **pour le 7 mai 2026 dernier délai**, à l'adresse suivante :

Service Scolarité
DSDEN de la Drôme
Place Louis le Cardonnel
26000 VALENCE

Attention : aucun document (original ou copie) concernant la demande de dérogation (les différents volets) ne doit être envoyé au collège Sport Nature (ces documents ne seront pas renvoyés et ne seront pas traités).

FICHE D'IDENTIFICATION (à remplir par la famille et l'élève)

Merci d'apporter une attention toute particulière à l'écriture de l'adresse mail. Les résultats de la 1^{ère} commission et la convocation aux tests sportifs et à l'entretien, le cas échéant, **seront envoyés par mail**.

Inscription en classe de 6^{ème}

NOM et Prénom de l'élève : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Si je suis retenu(e) pour effectuer les tests sportifs :

En plus du test d'endurance obligatoire, je choisis de passer le test (*1 seule case à cocher – réponse obligatoire*)

☐ d'escalade

☐ d'équitation

☐ de VTT

NOM et Prénom du 1^{er} responsable légal : _____

Adresse (si différente de l'élève) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Adresse électronique : _____
(*en lettres majuscules et lisibles*)

NOM et Prénom du 2^{ème} responsable légal : _____

Adresse (si différente de l'élève) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Adresse électronique : _____
(*en lettres majuscules et lisibles*)

Etablissement scolaire fréquenté actuellement : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Classe : _____

1- MOTIVATIONS DE L'ELEVE :

[illegible]

Date :

Signature de l'élève :

2- MOTIVATIONS DE LA FAMILLE :

This image shows a full page of white paper with horizontal dashed lines, typical of primary school handwriting practice paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no text or other markings on the page.

Date :

Signatures des responsables légaux :

DOSSIER DE CANDIDATURE EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE EQUITATION
(Hors APPN)

CLASSE DE 6ème

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

NOM Prénom

Né(e) le à

Adresse :

CP Ville

Tél : Mail Parents :

Avis du professeur principal sur les capacités à suivre simultanément les programmes d'enseignement général et l'entraînement :

Nom et Signature (*obligatoire*)

Cachet de l'Etablissement (*obligatoire*)

Avis de l'entraîneur sur l'accession en classe sportive (entraîneur / moniteur d'équitation) :

Nom du club :

Nom et Signature (*obligatoire*)

Cachet du club et Visa du Président (*obligatoires*)

Si possible, Avis du Comité Régional sur l'accession en classe sportive (facultatif) :

Nom et Signature

Cachet et Visa du Président

Je soussigné responsable légal de l'élève ci-dessus désigné, sollicite son inscription en Section Sportive Scolaire pour l'année 2026/2027.

Je m'engage à ce que l'élève participe à toutes les activités, entraînements et compétitions organisés par l'UNSS et la FFE (Equitation).

J'ai bien noté :

- ✓ que cette candidature sera soumise à une commission et ne se substitue en rien au dossier régulier d'inscription au Collège nécessaire à tout élève scolarisé.
- ✓ **Que l'inscription en section sportive est valable pour l'année scolaire (sous réserve du retour du dossier d'inscription complet) et que la demande est à renouveler chaque année.**

A le Signature



COLLEGE SPORT NATURE
75 impasse du collège
26420 LA CHAPELLE EN VERCORS
TEL: 04 75 48 20 35
Mel: ce.0260004n@ac-grenoble.fr

Le Collège Sport Nature est un établissement public local d'enseignement qui accueille les élèves du secteur de La Chapelle-en-Vercors et par dérogation des localités hors secteur. Notre objectif est la réussite de tous et de chacun. Le sport aide nos collégiens à accomplir une bonne scolarité et à s'épanouir dans un cadre de moyenne montagne lors des activités de pleine nature. Nous cherchons avant tout à préserver cet équilibre entre la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement, la pratique des activités sportives et la découverte d'un environnement naturel privilégié.

SCOLARITE

Les élèves suivent une scolarité classique à laquelle s'ajoutent 3 ou 4 heures hebdomadaires d'activités physiques de pleine nature (APPN) pendant lesquelles sont pratiqués l'escalade, la course d'orientation, le VTT, l'équitation, le ski nordique et alpin. La formation sportive n'est pas orientée directement vers la compétition. La pratique de la compétition est possible dans le cadre des activités UNSS, le mercredi après-midi. Les élèves ont également des cours de documentation et d'EMI (Education aux Médias et à l'Information).

Langues vivantes enseignées : - LV1 : anglais - LV 2 : **allemand ou italien.**

ADMISSION et DEROGATION obligatoire (pour tous les candidats)

L'admission des élèves est prononcée après une sélection en deux temps :

1^{er} temps : Examen du dossier de candidature (dossier scolaire, appréciations des enseignants, motivation de l'élève, autonomie, etc.).

2^{ème} temps : Séances de tests physiques et entretien avec l'élève pour évaluer ses aptitudes physiques et sa motivation (Les candidats en Section Sportive Scolaire équitation devront, en plus, être déjà licenciés dans un club de la fédération concernée).

Dans le même temps et sans attendre la réponse du collège Sport Nature, les familles doivent faire une demande de dérogation.

☞ **Pour les élèves domiciliés et sectorisés dans la Drôme** : Les formulaires (Volets 1 & 2) sont transmis par l'école d'origine.

☞ **Pour les élèves domiciliés et sectorisés dans un autre département** : Les familles téléchargent directement les imprimés « volet 1 », « volet 1 bis » et « volet 2 » sur le site de la DSDEN 26, les renseignent et les retournent par voie postale, accompagné des éventuelles pièces justificatives, **pour le 7 mai 2026 dernier délai**, à l'adresse suivante :

Service Scolarité
DSDEN de la Drôme
Place Louis le Cardonnel
26000 VALENCE

Site de la DSDEN 26 <https://www1.ac-grenoble.fr/article/votre-enfant-entre-a-l-ecole-au-college-au-lycee-en-drome-26-122037>

Attention : les documents relatifs aux dérogations ne doivent pas transiter par le collège Sport Nature (ni copies, ni originaux). Aucune suite ne sera alors donnée.

Le motif à indiquer sur la demande (volet 2) est « **élève demandant un parcours scolaire particulier** », que ce soit pour la section sportive scolaire équitation, ou pour la formation APPN Sport Nature. (Cf. Annexes en fin de dossier)

La DSDEN 26 affecte les élèves en fonction des capacités d'accueil, des motifs de dérogation et du retour de la commission d'admission du collège.

TRANSPORT

Des cars circulent en début et fin de semaine pour transporter les élèves vers (ou depuis) Valence, Die, Grenoble. Une aide financière peut être demandée par les familles au Conseil Départemental de leur département.

Sections Sportives Scolaires

Biathlon & Equitation

(Uniquement pour les élèves qui remplissent les conditions de recrutement)

Le collège propose deux sections sportives scolaires qui ont pour objectif la pratique approfondie d'une activité :

- Section Sportive Scolaire Biathlon à partir de la 5^{ème}
- Section Sportive Scolaire Equitation à partir de la 6^{ème}

Ces 2 sections permettent de pratiquer le biathlon ou l'équitation plusieurs fois par semaine sur les créneaux horaires des APPN (activités de pleine nature), de l'UNSS (mercredi après-midi) et certains soirs de la semaine, en plus de leur entraînement avec leur club le week-end. **La participation des élèves aux compétitions fait partie de l'engagement de la SSS.**

Une participation financière sera demandée aux familles par les fédérations françaises de ski et d'équitation. Pour tout renseignement complémentaire à ce sujet, se renseigner auprès du comité départemental de ski de la Drôme, 04.75.75.47.88 (Biathlon) ou du centre équestre de la Chapelle en Vercors, 04.75.48.10.91 (Equitation)

Conditions de recrutement

Le recrutement des élèves en section sportive scolaire se fait sous 3 conditions :

- Être inscrit dans un club pour être licencié à la fédération française de ski ou d'équitation. Il faut avoir participé à des compétitions au sein de son club.
- Se présenter aux tests de recrutement du collège (examen du dossier scolaire dans un 1^{er} temps puis tests sportifs et entretien dans un 2^{ème} temps)
- Avoir eu l'accord de la demande de dérogation

📌 Si vous êtes concernés, remplir la fiche « Dossier de candidature en section sportive ».

DOSSIER DE CANDIDATURE ET SELECTION

Pour tous les candidats

Classe de 6^e

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes, à fournir **pour le 17 avril 2026 dernier délai** :

- ☐ le « dossier école primaire » transmis **directement** par l'établissement d'origine, **accompagné** de la copie du livret de compétence ou d'évaluation (LSU) et des évaluations nationales CM2,

Le document donnant l'avis sur le passage dans la classe supérieure devra obligatoirement être fourni le plus rapidement possible pour valider toute inscription.

- ☐ la fiche d'identification et les motivations renseignées,
- ☐ la fiche de candidature en section sportive scolaire (pour les candidats en section sportive équitation uniquement)



RAPPEL : *En parallèle et sans attendre la réponse du collège Sport Nature, les familles doivent faire une demande de dérogation. Les inscriptions définitives dépendent de l'accord de la demande de dérogation par la DSDEN 26. Aucune affectation au collège Sport Nature ne sera possible sans dérogation.*

Une première commission se réunira pour étudier les dossiers de candidature. Les résultats de cette 1^{ère} commission seront envoyés par mail uniquement, le 27 avril 2026 (**pas de résultats par téléphone**).

DEUXIEME COMMISSION

Les élèves dont les dossiers auront été retenus seront évalués par **une 2^{ème} commission**. Vous recevrez alors une convocation par mail pour les épreuves sportives et l'entretien qui se dérouleront le **mardi 5 mai 2026**. Prévoir la journée.

Nature des épreuves physiques

Obligatoire pour tous : Endurance (test de Cooper : 12 minutes de course continue)

Au choix (penser à faire ce choix sur la fiche d'identification)

Epreuve d'escalade (pour tester l'aisance motrice),

Ou V.T.T (parcours de trial et d'équilibration),

Ou Equitation

Ne pas oublier la tenue de sport (jogging et basket)

Les élèves passent aussi un entretien d'environ 10 minutes avec un jury afin de mesurer leur motivation et de mieux les connaître.

RESULTATS (mi-juin)

Les élèves retenus, **et dont la demande de dérogation aura été acceptée par la DSDEN 26**, recevront mi-juin un dossier d'inscription définitif. Aucune réponse par téléphone.

L'affectation au collège Sport Nature est de la compétence exclusive de la DSDEN 26. En l'absence de demande de dérogation ou en cas de refus de dérogation, l'élève sera affecté dans son établissement de secteur, quels que soient les résultats aux tests de sélection du collège.



NOTE AUX FAMILLES : RENTREE SCOLAIRE 2026 EN 6^{ème} dans un COLLEGE PUBLIC

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer au collège en septembre 2026.

Le passage en classe de 6^{ème} constitue un moment fort de sa scolarité.

Vous trouverez ci-après quelques informations essentielles qui vous apporteront une aide dans votre démarche.

♦ Qui décide qu'un élève est admis en 6^{ème} ?

C'est le conseil des maîtres qui prononce le passage de CM2 en 6^{ème}.

♦ Dans quel collège votre enfant sera-t-il inscrit ?

Dans le collège du secteur de votre domicile. Ce n'est donc ni l'école primaire fréquentée, ni le lieu d'exercice professionnel des parents qui déterminent le secteur. Vous pouvez connaître le collège du secteur de votre domicile sur le site du conseil départemental de la Drôme : <https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/education/les-colleges/les-colleges-de-la-drome/sectorisation-des-colleges-de-la-drome/>

La procédure d'affectation en sixième est informatisée grâce à un logiciel d'aide à l'affectation « Affelnet 6^{ème} ».

Deux étapes vous permettront d'effectuer votre demande :

1) vous confirmerez les données administratives (identité, domicile) relatives à votre enfant sur le **volet 1** de la « Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} dans un collège public », remis à partir du 02 mars 2026 par la direction d'école, à lui rendre **pour le vendredi 13 mars 2026**, dernier délai.

2) vous formulerez votre vœu de scolarisation sur le **volet 2** de la fiche de liaison, remis à partir du 16 mars 2026 par la direction d'école, à lui rendre **pour le vendredi 03 avril 2026**, dernier délai.

♦ Votre enfant peut-il être scolarisé dans un collège public autre que le collège du secteur ?

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège public autre que le collège du secteur, vous avez la possibilité de demander une dérogation (un seul vœu de collège hors secteur possible) :

Vous émettez ce vœu sur le **volet 2** de la fiche de liaison Affelnet 6^{ème}, y joindrez les justificatifs nécessaires à votre demande et remettrez le dossier complet à la direction d'école **pour le 03 avril 2026** dernier délai.
La demande sera examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité et selon les critères de priorité définis.

Demandes CHAM/CHAD : l'affectation dans un dispositif CHAM/CHAD s'effectue en commission départementale et sur décision de l'IA DASEN. Il vous faut pour cela constituer un dossier de candidature auprès du conservatoire Valence Romans Agglo et respecter les modalités de recrutement de chacun des dispositifs. Une affectation de précaution est prévue sur le collège de secteur en cas de non admission dans le dispositif sollicité.

Attention : le recrutement en CHAM, CHAD ne relève pas de la procédure d'assouplissement à la carte scolaire. A cet effet, les familles doivent renseigner le formulaire de candidature dédié (annexe 8) et le remettre à la direction de l'école pour prise en compte de la demande dans le cadre de la procédure AFFELNET.

Liste des motifs de demande d'un collège hors secteur et des pièces justificatives à produire avant le 03/04/2026 :

ATTENTION : *Aucune pièce manquante ne sera réclamée et les dossiers incomplets seront traités, lors de l'examen des demandes de dérogation, en tant que « autres motifs ».*

MOTIF DE LA DEMANDE (par ordre décroissant de priorité)	PIECES JUSTIFICATIVES à joindre <u>impérativement</u> à votre demande et à remettre au directeur d'école avec le volet 2 (Aucune pièce manquante ne sera réclamée cf. ci-dessus)
❶ Elève en situation de handicap	Notification de la MDA sous pli cacheté adressé au médecin responsable départemental, conseiller technique de la directrice académique.
❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin scolaire ou du médecin traitant sous pli cacheté adressé au médecin responsable départemental, conseiller technique de la directrice académique.
❸ Elève susceptible de devenir boursier en collège	Copie de l'avis 2025 d'imposition ou de non-imposition sur les revenus 2024, sous pli cacheté.
❹ Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans le collège souhaité en septembre 2026	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2025/2026 dans le collège sollicité et dans une classe autre que la 3 ^{ème} . En cité scolaire, les fratries scolarisées au lycée ne sont pas prises en compte.
❺ Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Préciser sur le volet 2 les distances entre le domicile et les deux collèges (collège de secteur et collège demandé).
❻ Elève demandant un parcours scolaire particulier (sections sportives, CHAT, CHAAP, dispositifs sport-nature, arts du cirque, EMILE Anglais, ...)	Aucune pièce justificative à fournir.
❼ Autres motifs : organisation familiale, transport...	Lettre de la famille exposant les motifs de la demande et tout justificatif utile à l'instruction du dossier.

Résultats : la décision d'affectation vous sera notifiée par le principal du collège où votre enfant sera affecté, à partir du lundi 08 juin 2026.

NB : Toute affectation dans le collège de secteur répond négativement à une demande de dérogation.

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES des ELEVES entrant en 6^{ème} et sollicitant une DEROGATION AU MOTIF DE PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER- RENTREE 2026

Qu'est-ce qu'un parcours scolaire particulier ?

Le recrutement en **CHAM, CHAD** ne relève pas de la procédure d'assouplissement à la carte scolaire.

Seules les **sections sportives scolaires, CHAAP, CHAT et les dispositifs spécifiques** peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation au motif de **Parcours Scolaire Particulier (PSP)**. Les dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles.

Sont considérées comme des sections sportives scolaires et des formations spécifiques à recrutement contingenté les formations référencées comme telles dans la carte académique des formations. Aussi les services peuvent-ils être conduits, au vu d'une dérogation formulée à tort au motif de « PSP », à requalifier ce motif en « AUTRE » (ex : La langue vivante n'est pas un parcours scolaire particulier). Les formations proposées en Drôme sont les suivantes :

Etablissements	SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES
BOURG-DE-PEAGE Collège de l'Europe Jean Monnet	Handball et Football
BOURG-LES-VALENCE Collège Gérard Gaud	Tennis
LA CHAPELLE-EN-VERCORS Collège Sport et Nature	Equitation et Biathlon
CREST Collège François Jean Armorin	Activité sport et montagne
LE GRAND SERRE Collège Joseph Bédier	Football
MONTELMAR Collège Gustave Monod	Handball
MONTELMAR Collège M. Duras	Rugby mixte
PIERRELATTE Collège Gustave Jaume	Football et Handball
PIERRELATTE Collège Lis Isclo d'Or	Rugby mixte
PORTES-LES-VALENCE Collège Jean Macé	Handball
ROMANS Collège André Malraux	Athlétisme et Football
ROMANS Collège Claude Debussy	Rugby et Volley-ball
SAINT-VALLIER Collège André Cotte	Basket et Handball
VALENCE Collège Camille Vernet	Basket
VALENCE Collège Paul Valéry	Badminton
VALENCE Collège Jean Zay	Football

Etablissements	C.H.AT Classes à Horaires Aménagés	C.H.A.A.P Classes à horaires aménagés
	THEATRE	ARTS PLASTIQUES
VALENCE Paul Valéry	X	
VALENCE Collège Camille Vernet		X
CLEON D'ANDRAN Collège Olivier de Serres	X	

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Etablissements	Dispositif sport-nature	Option arts du cirque	Dispositif EMILE Anglais
LA CHAPELLE-EN-VERCORS Collège Sport et Nature	X		
DIE Collège du Diois		X	
VALENCE Collège Emile Loubet			X
MONTELMAR Collège Alain Borne			X

Qui doit demander une dérogation ?

Lorsque la formation sollicitée :

- **concerne des élèves relevant du secteur** : aucune demande de dérogation ne doit être établie (ne pas tenir compte des mentions portées sur le volet 2 « *demande de dérogation pour un parcours scolaire particulier dans le collège de secteur* », un élève sollicitant son collège de secteur étant prioritaire, quel que soit le parcours envisagé).
- **concerne des élèves ne relevant pas du secteur** : une demande de dérogation est obligatoirement formulée par la famille.

Les familles renseignent la rubrique suivante sur le volet 2 :

F – Demande de dérogation pour un autre collège public du département :

☒ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier

NB : aucune pièce justificative n'est demandée pour ce motif de dérogation

Quelles sont les modalités d'admission ?

➞ **Sections sportives** : les candidatures sont proposées par la direction du collège sur la base de critères motivationnels et sportifs après consultation des partenaires du projet. Les familles doivent contacter l'établissement proposant la formation avant les congés scolaires de printemps.

Tous les élèves désireux de pratiquer l'activité proposée dans la section sportive scolaire de leur choix peuvent faire acte de candidature.

➞ **Formations spécifiques à recrutement contingenté** (classes à horaires aménagés et dispositifs spécifiques) : les demandes d'admission sont soumises pour examen à une commission. Les familles contactent l'établissement proposant la formation.

Quelles sont les modalités d'affectation ?

L'affectation de l'élève au sein du collège relève de la compétence exclusive de l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale.

En conséquence, **l'admission aux tests d'entrée n'entraîne en aucun cas un accord automatique de dérogation.**

Il est donné satisfaction aux familles des élèves ayant sollicité un parcours scolaire particulier dans toute la mesure du possible mais seulement s'il reste des places disponibles au sein du collège sollicité.

L'inscription d'un élève de 6^{ème} au sein d'un collège public est subordonnée à la réception préalable de la notification écrite d'affectation de la directrice académique des services de l'éducation nationale confirmant l'accord de dérogation.

Une notification de l'affectation dans le collège de secteur vaut réponse défavorable à la demande de dérogation.